

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2230

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges publics - Budget participatif - Attribution de subventions

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2230**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges publics - Budget participatif - Attribution de subventions

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération 8264 Projet participatif pour les collèges fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

Dans le cadre de ses compétences relatives aux collèges et à l'éducation, la Métropole de Lyon peut allouer, à titre facultatif, des subventions. Par délibération du Conseil n° 2023-1502 du 23 janvier 2023, la Métropole a approuvé une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 € pour le lancement d'un dispositif de budget participatif qui a intégré une phase expérimentale préalable et prend la forme d'un appel à projets à destination des élèves des collèges publics métropolitains.

Le présent rapport a pour objet de procéder à l'attribution de subventions aux collèges dont les projets ont été retenus.

I - Lancement de l'appel à projets

La Métropole souhaite, à travers cet appel à projets, donner la parole aux élèves en leur permettant de co-construire des projets sur un mode participatif et collaboratif les impliquant le plus largement possible, en aménageant des espaces intérieurs ou extérieurs à leur collège, pour un montant maximal alloué de 40 000 € TTC par projet.

Une expérimentation du dispositif a été menée sur la période 2022-2023. Trois collèges lauréats, à savoir Henri Longchambon à Lyon 8^{ème}, Lucie Aubrac à Givors et Pierre Valdo à Vaulx-en-Velin, ont ainsi bénéficié d'une subvention pour la réalisation de leurs projets. Les réalisations sont achevées et donnent une grande satisfaction aux élèves.

Un appel à projets a été lancé en janvier 2023 et comprend quatre phases : d'intention, de candidature, d'élaboration et de mise en œuvre.

Pour la 1^{ère} phase, il a été demandé aux collèges de transmettre, pour le 28 avril 2023, une lettre d'intention explicitant une future candidature en définissant les principaux axes du projet. Ainsi, 46 collèges ont déposé leur intention de candidater.

Pour la 2^{ème} phase, 33 collèges ont transmis leurs dossiers de candidature pour le 20 octobre 2023. Un comité technique interne à la Métropole a analysé les projets, suivant des critères de participation collégienne et techniques, et en a retenu 17 pour la présentation orale devant le jury politique.

Pour la 3^{ème} phase, le jury, constitué de représentants élus de la Métropole et de deux représentants de fédérations de parents d'élèves, a déterminé les projets lauréats.

La 4^{ème} phase sera consacrée à la mise en œuvre de ces projets lauréats par les collèges concernés.

II - Attribution de subventions en faveur de 16 collèges

À l'issue de la phase de jury de sélection, 16 projets ont été retenus. Il est ainsi proposé au Conseil de procéder à l'attribution de 16 subventions portant sur des aménagements d'espaces intérieurs ou extérieurs, d'un montant total de 541 000 € TTC, au profit des collèges suivants :

1° - Projets proposant des aménagements intérieurs

- collège Charles Sénard à Caluire-et-Cuire pour le projet "Vivre ensemble dans le collège : aménagement du préau couvert" consistant à installer du mobilier dans un des halls, lieu de passage de tous, pour le rendre accueillant, apaisant et sécurisant, d'un montant de 40 000 € TTC,

- collège Christiane Bernardin à Francheville pour le projet "Penser l'espace en salle zen pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap". Il consiste à aménager la salle unité localisée pour l'inclusion scolaire et créer une salle zen attenante permettant aux élèves de disposer d'un espace calme et apaisant, pour œuvrer à la réussite de tous et favoriser l'école inclusive. Le projet est d'un montant de 35 000 € TTC,

- collège Jean Monnet à Lyon 2ème pour le projet "Une salle sensorielle au collège" consistant à installer une salle de repos innovante. Elle répondra à un besoin de détente au sein de l'établissement dans une atmosphère différente. Cet espace dédié à la tranquillité créera un environnement calme et serein, dans lequel l'élève aura la possibilité de retrouver un rythme correspondant à son état d'esprit du moment. Il pourra ensuite revenir plus disponible pour les apprentissages. La salle pourra être aussi utilisée par le personnel du collège et les enseignants en dehors des heures scolaires. Le projet est d'un montant de 36 000 € TTC,

- collège Jean Charcot à Lyon 5ème pour le projet "Aménagement du foyer des élèves et du hall", qui consiste à aménager deux espaces intérieurs à destination des élèves. L'objectif est de permettre aux élèves d'avoir des espaces de sociabilisation, de détente à l'intérieur autres que la cour de récréation. Le projet est d'un montant de 27 000 € TTC,

- collège Lamartine (réseau d'enseignement prioritaire -REP-+) à Villeurbanne pour le projet "Nouveau foyer et permanence flexible" consistant à concevoir un foyer et une nouvelle salle de permanence avec du mobilier flexible et convivial pour proposer à tous les élèves un espace de travail et de relaxation et un espace de détente. Le projet est d'un montant de 20 000 € TTC.

2° - Projets proposant des aménagements extérieurs

- collège Joliot Curie (REP) à Bron pour le projet "Pour une cour meilleure" consistant à aménager la cour de récréation avec du mobilier (bancs, tables, tables de ping pong). Le projet est d'un montant de 31 000 € TTC,

- collège Théodore Monod (REP) à Bron pour le projet "L'univers Monod" consistant à créer et construire un ensemble de mobilier urbain écologique et inclusif pour aménager, végétaliser la cour du collège. Accompagnés par une équipe de pilotage du collège et le collectif "Les pourquoi pas ?!", les élèves ont pensé et imaginé une cour favorisant le faire ensemble. Le projet est d'un montant de 40 000 € TTC,

- collège Léonard de Vinci à Chassieu pour le projet "New collège - une cour accueillante" qui consiste à aménager la cour principale bénéficiant à tous les élèves afin d'améliorer le cadre de vie des élèves, favorisant leur concentration pendant les temps de travail. Le collège a choisi du mobilier déplaçable car il va être potentiellement réhabilité en 2026. Le projet est d'un montant de 20 000 € TTC,

- collège Molière à Lyon 3ème pour le projet "Repenser les espaces de récréation pour mieux vivre et apprendre autrement" qui consiste à redéfinir les différents espaces de vie de la cour de récréation afin d'améliorer le climat scolaire de l'établissement. Le projet est d'un montant de 32 000 € TTC,

- collège Georges Clemenceau à Lyon 7ème pour le projet "Clem'en vert" qui consiste à augmenter la végétation et l'offre d'équipements dans les deux cours de récréation tout en améliorant le confort des élèves. Il s'inscrit dans une démarche plus générale du collège de favoriser les liens entre les élèves. Le projet est d'un montant de 40 000 € TTC,

- Cité scolaire internationale à Lyon 7ème pour le projet "Une cour sympa et innovante" qui consiste à offrir aux collégiens une cour plus agréable, plus ludique et plus durable. Pour cela, de nouveaux aménagements extérieurs sont proposés pour créer des espaces de jeux et de détente ombragés. Ce projet s'inscrit dans un objectif de mixité des usages de la cour et poursuit le travail de végétalisation engagé depuis un an par les éco-délégués dans le cadre de leurs actions. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a donné un retour favorable à ce projet. Le projet est d'un montant de 40 000 € TTC,

- collège Victor Grignard (REP) à Lyon 8ème pour le projet "Bouge ton collège !" qui consiste à rendre la cour minérale en un lieu plus agréable avec du mobilier en plastique recyclé (tables, différents types d'assises). L'expérience récente de la réalisation d'une fresque ayant pour thème les valeurs de la République a donné envie aux élèves de mettre plus de couleurs dans cet espace. Le projet est d'un montant de 40 000 € TTC,

- collège Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon pour le projet "Éco cour du Loup" consistant à adapter la cour au changement climatique. Cet objectif s'inscrit dans une démarche plus large de transition énergétique et écologique de l'établissement, avec une demande de mobiliers extérieurs et de zones d'ombrage. Le projet est d'un montant de 25 000 € TTC,

- collège Henri Barbusse (REP+) à Vaulx-en-Velin pour le projet "Aménageons la cour du collège Henri Barbusse avec l'aide de la Métropole de Lyon !" qui consiste à aménager la cour du collège, perçue comme un moyen de favoriser le développement de relations harmonieuses entre les élèves au travers d'un environnement inclusif qui reflète les valeurs de l'école et de la communauté éducative. Le projet est d'un montant de 40 000 € TTC,

- collège Louis Aragon (REP+), à Vénissieux, pour le projet "DiVERTir" qui consiste à améliorer le cadre de vie des élèves avec du mobilier (assises, jeux) déplaçable dans l'attente de l'opération de restructuration. Le projet est d'un montant de 35 000 € TTC,

- collège Le Tonkin à Villeurbanne pour le projet "Végétalisation, espace restauration et travail en extérieur", qui consiste à modifier les espaces extérieurs : des espaces agréables, des espaces végétalisés, des espaces apprenants, incluant du mobilier, une fresque, des plantations, pour permettre de créer des lieux d'échanges et de partage plus conviviaux, tout en répondant aux enjeux environnementaux. Le projet est d'un montant de 40 000 € TTC.

Le montant total des subventions aux projets retenus représente 541 000 € TTC.

Un appel à projets sera à nouveau lancé en 2024 pour des réalisations en 2025, sur la base du cahier des charges déjà approuvé et du disponible budgétaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, des subventions d'investissement réparties entre les collèges suivants :

- 40 000 € au profit du collège Charles Sénard à Caluire-et-Cuire pour le projet "Vivre ensemble dans le collège : aménagement du préau couvert",
- 35 000 € au profit du collège Christiane Bernardin à Francheville pour le projet "Penser l'espace en salle zen pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap",
- 36 000 € au profit du collège Jean Monnet à Lyon 2ème pour le projet "Une salle sensorielle au collège",
- 27 000 € au profit du collège Jean Charcot à Lyon 5ème pour le projet "Aménagement du foyer des élèves et du hall",
- 20 000 € au profit du collège Lamartine à Villeurbanne pour le projet "Nouveau foyer et permanence flexible",
- 31 000 € au profit du collège Joliot Curie à Bron pour le projet "Pour une cour meilleure",
- 40 000 € au profit du collège Théodore Monod à Bron pour le projet "L'univers Monod",
- 20 000 € au profit du collège Léonard de Vinci à Chassieu pour le projet "New collège - une cour accueillante",
- 32 000 € au profit du collège Molière à Lyon 3ème pour le projet "Repenser les espaces de récréation pour mieux vivre et apprendre autrement",
- 40 000 € au profit du collège Georges Clemenceau à Lyon 7ème pour le projet "Clem'en vert",
- 40 000 € au profit de la Cité scolaire internationale à Lyon 7ème pour le projet "Une cour sympa et innovante",
- 40 000 € au profit du collège Victor Grignard à Lyon 8ème pour le projet "Bouge ton collège !",
- 25 000 € au profit du collège Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon pour le projet "Eco cour du Loup",
- 40 000 € au profit du collège Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin pour le projet "Aménageons la cour du collège Henri Barbusse avec l'aide de la Métropole de Lyon !",
- 35 000 € au profit du collège Louis Aragon à Vénissieux pour le projet "DiVERTir",
- 34 000 € au profit du collège Le Tonkin à Villeurbanne pour le projet "Végétalisation, espace restauration et travail en extérieur",

b) - l'attribution, pour l'année 2023-2024, d'une subvention de fonctionnement de 6 000 € au profit du collège Le Tonkin à Villeurbanne, pour la fresque du projet "Végétalisation, espace restauration et travail en extérieur",

c) - la convention type à passer entre la Métropole et chacun des collèges retenu et définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, formation individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 535 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P34O8264.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204, pour un montant de 535 000 €

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 6 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P34O4886A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-314774-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
